

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2018

Date de convocation : 19 septembre 2018  
Lieu de la séance : salle des fêtes de Damery

Président de séance : Christian BRUYEN

Nombre de conseillers en exercice : 73  
Nombre de conseillers présents : 58  
Nombre de votants : 66

Étaient présents les délégués suivants :

Mmes Muguette CURFS, Thérèse LEBRUN-DAVID, Marylise MARTIN, Martine CHÉRE, Cécile OESLICK, Maryse MINOT, Isabelle MICHELET, Francine PICAUVET, Christine METEYER, Claudia COUSIN, Dominique VASSEUR-LEDRU, Marie-Line CHARPENTIER, Jeanine BARBAZANGES-JOBERT, Odile LEMAIRE, Christiane FOURNY, Sylvie GUENET-NANSOT et Sylvie PIETREMENT suppléante remplaçant Catherine BANDRY.

MM. Jean-Marc GUILLEMONT, Pierre CHARLES, Maurice LOMBARD, Pascal NAILLON, David QUATREVAUX, Michel BONNINGRE suppléant remplaçant Laurent COUVREUR, Marcel GUIMET, José PIERLOT, Gérard GUYARD, Roger MIGUEL, Edouard VAUTRIN, Jacky GRANDREMY, Régis COUTANT, Jean-Claude GUERINEAU, Christian BRUYEN, Frédéric CHARPENTIER, Michel COURTEAUX, Jean-Luc TARATUTA, Jean-Pierre URIEL, Gérard CALLOT, Freddy LECACHEUR, Yves BOBIN, Jérôme GRIVOT, Olivier MEUNIER, Bernard LISCH suppléant remplaçant Gabriel MOREAU, Didier DÉPIT, Yves RICHOUX, José MIGUEL, Olivier VEAUX, Patrick JAGER, Alain FRIQUOT, Henri GUINAND, Fabrice HUBERT, André VARLET, Jackie BARROIS, Hervé GUEDRAT, Jean-Claude BUCQUET, Alain CAILLAT suppléant remplaçant Nathalie PROLA, Didier POUPINEL-DESCAMBRES, Patrick MARX et David COUDELAS.

Étaient représentés :

M. Sylvain BIZZOCCHI donne pouvoir à M. Didier DÉPIT  
Mme Chantal RENAUD donne pouvoir à Mme Francine PICAUVET  
M. Didier TALON donne pouvoir à M. Michel COURTEAUX  
M. Ludovic WELCHE donne pouvoir à Mme Isabelle MICHELET  
M. Daniel PHILIZOT donne pouvoir à M. Frédéric CHARPENTIER  
Mme Catherine FONTANESI donne pouvoir à Mme Marie-Line CHARPENTIER  
M. Alain CESARION donne pouvoir à Mme Sylvie GUENET-NANSOT  
M. Jean LE FOLLEZOU donne pouvoir à M. Patrick JAGER

Étaient excusés les titulaires suivants : Mmes Emmanuelle LÉTÉ, Maryline VUIBLET, Nathalie PROLA, Marie-Louise TONON, Catherine BANDRY, MM. Laurent COUVREUR, Thierry MALVAUX, Xavier DUVAT, Gabriel MOREAU et Frédéric POMMELET.

Était absent : Mme Céline MEUNIER.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GUENET-NANSOT

Le quorum est atteint ; la séance débute à 18h30.

Le Président accueille les membres du Conseil et leur souhaite la bienvenue.

Il propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 09 juillet 2018 et demande si certains ont des observations à présenter sur celui-ci.

**Adopté à l'unanimité.**

**18-169. DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE MARGNY.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil, après un vote à bulletin secret, donne un avis défavorable, avec 33 voix POUR et 33 voix CONTRE, à la demande de la Commune de Margny qui sollicite son retrait de la CC des Paysages de la Champagne et son adhésion à la CC de la Brie Champenoise.

**18-170. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil propose de modifier les statuts avec le transfert à la Communauté de Communes de la compétence Mobilité.

Il consulte ses communes membres sur les nouveaux statuts. Cette modification statutaire est subordonnée à l'accord des conseils municipaux exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au maire pour se prononcer sur les modifications statutaires envisagées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

**Adopté à l'unanimité.**

### **18-171. COMPOSITION DE LA COMMISSION ASSAINISSEMENT.**

**Annule et remplace la délibération n°17-087 en date du 12 avril 2017.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil prend acte que sont proclamés membres de la Commission Assainissement :

Freddy LECACHEUR	Sylvie GUENET-NANSOT	Maurice LOMBARD	Sylvain BIZZOCCHI
Yves BOBIN	Alain CAILLAT	Gérard CALLOT	Frédéric CHARPENTIER
Marie-Line CHARPENTIER	Michel COURTEAUX	David COUTELAS	Laurent COUVREUR
Jean-Claude DISSAUX	Jean-Marc GUILLEMONT	Marcel GUIMET	Fabrice HUBERT
Patrick JAGER	Jean-Claude LANZLOTH	Daniel LEBEAU	Jean LE FOLLEZOU
Marylise MARTIN	Olivier MEUNIER	Roger MIGUEL	Pascal NAILLON
José PIERLOT	Marie-Louise TONON	Edouard VAUTRIN	

**Adopté à l'unanimité.**

### **18-172. TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES. SUPPRESSION DU ZONAGE.**

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

En raison de l'harmonisation du service rendu sur l'ensemble du territoire communautaire, le Conseil décide de supprimer les différentes zones de perception de la TEOM.

**Adopté à l'unanimité.**

### **18-173. TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES. EXONERATIONS.**

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Thérèse LEBRUN-DAVID et Régis COUTANT indiquent ne pas prendre part au vote

Le Conseil décide d'exonérer de la TEOM, pour l'année 2019 :

Commune de BANNAY :

- M. Thierry BASTIEN, lieu-dit « Les Pisserottes »

Commune de CHAMPVOISY :

- M. Jean-Jack THIERCELIN, 44 rue Principale à La Chapelle Hurlay

Commune de CHATILLON SUR MARNE :

- SAS CARDINALIMMO, L'ORME AU BLOC, 2 du CD1 Le Prieuré de Binson
- M. COFFINET Claude, 6097A Le Moulin carré (discothèque) (coefficient de modulation de 0,50)

Commune de COURJEONNET :

- Mme BUSINE

Commune de CUCHERY :

- SCI THEVENIN FRERES, 36 Grande Rue

Commune de DAMERY :

- SAS ETS COMPAS, le Bas des Longues Raies

Commune de DORMANS :

- ENTREPRISE LELABOUR, ZI des Varennes – parcelles Section AI N°386-389-425-427
- MEMORIAL DE DORMANS – parcelle Mémorial : BE 17 – parcelle Château : BE 12 – parcelle Moulin : BE 23
- Parcelles Parc : BE 10-11-13-14-15-16-18-19-20-21-22-97-145
- SCI VOLTA, 5 rue du Docteur Moret - parcelle : AH N°85
- M. BUYCK, 9001 rue de Metz (hangar)
- Carrefour Market, Rue du Faubourg de Chavenay
- E.Leclerc Express (EPER-DIS), 3 rue du Moulin
- Société APLI/AGIPA, ZI des Varennes
- ALDI Marché, ZI des Varennes
- SCI Les Varennes (DTPV : 9004 rue du bac – SA BAILLY : 9005 rue du bac – HYDRO VITI et ALTRAD : 9001 et 9002 rue du Port aux Bois)
- EURL Garage VALLÉ, ZI Les Varennes, rue de la Gravière
- Mme HUBERT Françoise – 9003 rue de la Sablonnière
- SCI GLAVIER pour un bâtiment, ZI 1 rue de la Gravière
- SCI LA SABLONNIERE, ZI 4 rue de la Gravière
- SCI TMP JPLS pour un bâtiment, ZI 9005 rue de la Gravière
- M. Mme FERENDIER, La Fontaine Creuse à Chavenay (coefficient de modulation de 0,50)

Commune d'ETOGES :

- Restaurant « Le Chateau d'Etoges »

Commune de FESTIGNY :

- M. Claude BRIANCHON, 5001 La Forêt d'Enghuien

Commune de FLEURY LA RIVIERE :

- Réservoir d'eau potable « Le Clos de Beauregard » - parcelles cadastrées n°439-442-444, section AK

Commune d'IGNY COMBLIZY :

- SCIERIE SARL BUISSON Frères, M. Michel BUISSON – parcelle section B n°857
- M. Dominique PAIS, rue des Grosses Pierres
- M. Yves MOUSSY, rue Jules Ferry
- M. Michel GAUNARD, au Moncet

Commune de LEUVRIGNY :

- Scierie LEBAN, Mme Veuve LEBAN Dragica au Chêne la Reine
- SCI des Nonnes, 16 rue Blanche de Castille au Chêne la Reine

Commune de MARGNY :

- M. Marcel PICAUVET, les Molinots (coefficient de modulation de 0,50)

Commune de MONTMORT LUCY :

- Hôtel de la Place
- SCI du Cheval Blanc (Hôtel)

Commune d'OEUILLY :

- SCI de la Pierre qui Tourne, M FAURE et M THIEBAUX – parcelles section AB n°175-174-172

Commune de TROISSY :

- M. Aurélien RAYMOND, 3 ruelle des Clos

Commune de VAUCIENNES :

- SCI Les SAINTS RYS / Transports LEBRUN, 27 avenue de la Chaussée de Damery, lieu-dit La Chaussée de Damery - parcelle cadastrée n°1366, section A
- MM. Jacques et Jean-Marie LEBRUN (SCI Les SAINTS RYS), 25 Avenue de Paris, lieu-dit La Chaussée de Damery - parcelle cadastrée n°46, section A
- GFA GALLICE Ferme des Limons, Lieu-dit les Limons – parcelle cadastrée 1010, section A
- M. Francis BOULONNAIS, 19 avenue de Paris, à la Chaussée de Damery

Commune de VENTEUIL :

- Château d'eau, lieu-dit des Goisses – parcelle cadastrée n°45, section ZA
- Terrain de sport – parcelle cadastrée n°563-564, section A

Commune de VERNEUIL :

- M. Patrick DECHELLE, 13 rue du CBR
- M. LE DEVENDEC Yannick, 24 rue de la Motte (partie bâtiment)
- M. Didier PAGEOT, 2C rue de la Tabonnerie

Commune de VINCELLES :

- SARL Recyclage Environnement (M Didier JOUVENAU), 5002 La Facelle

**Adopté à l'unanimité.**

#### **18-174. TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES. EXONERATION DES MAISONS DE SANTE.**

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil décide d'exonérer, pour l'année 2019, à 100 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les locaux qui appartiennent à une collectivité locale ou un établissement public de coopération intercommunale et qui sont occupés à titre onéreux par une maison de santé.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **18-175. CONTINGENT D'AIDE SOCIALE. REVERSEMENT AUX COMMUNES DE L'EX-CC DE LA BRIE DES ETANGS.**

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil décide de reverser aux communes la même somme qu'en 2017 :

Le Baizil	4 521 €	Etoges	7 780 €
Bannay	1 073 €	Fèrebrianges	3 806 €
Baye	12 038 €	Mareuil-en-Brie	5 112 €
Beaunay	2 842 €	Margny	2 966 €
La Caure	1 557 €	Montmort-Lucy	14 391 €
La Chapelle-sur-Orbais	1 966 €	Orbais l'Abbaye	17 863 €
Champaubert-La-Bataille	2 847 €	Suizy-le-Franc	2 131 €
Coizard-Joches	3 718 €	Talus-Saint-Prix	2 324 €
Congy	8 098 €	La Ville-sous-Orbais	1 662 €
Courjeonnet	2 018 €	Villevenard	5 611 €
Corribert	1 510 €	<b>Total</b>	<b>105 835 €</b>

**Adopté à l'unanimité.**

## **18-176. AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS.**

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil décide d'amortir les biens acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, selon les durées indiquées ci-dessous :

Subventions d'équipement versées aux organismes publics.....	15 ans
Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques sur bâtiment non-productif de revenus .....	pas d'amortissement
Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques sur bâtiment productif de revenus ....	15 ans
Réserves d'incendie .....	15 ans
Bouches et poteaux d'incendie .....	15 ans
Branchements d'eau potable sur réseau existant .....	15 ans
Branchements d'eaux usées sur réseau existant .....	15 ans
Compteurs.....	5 ans
Regards.....	5 ans
Déversoirs d'orage .....	30 ans

**Adopté à l'unanimité.**

## **18-177. BUDGET GENERAL - 700. EXERCICE 2018. DECISION MODIFICATIVE N°3.**

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Cette décision modificative consiste en l'ajustement de crédits pour les opérations de travaux suivantes : rue de Pigny à Montmort, rue de Bel Air à Festigny, rond-point de la ZA des Varennes à Dormans, 2<sup>ème</sup> tranche des travaux d'Etoges, l'étude de faisabilité relative à la déchetterie de Trélou et la reprise d'un véhicule de service.

**Adopté à l'unanimité.**

## **18-178. BUDGET EAU POTABLE - 701. EXERCICE 2018. DECISION MODIFICATIVE N°2.**

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Cette décision modificative consiste en l'inscription en opération pour compte de tiers du surdimensionnement du réseau AEP et de la défense incendie du Clos Magonet à Vandières.

**Adopté à l'unanimité.**

## **18-179. BUDGET ASSAINISSEMENT - 702. EXERCICE 2018. DECISION MODIFICATIVE N°3.**

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Cette décision modificative consiste en l'inscription de crédits supplémentaires pour les travaux d'assainissement de la 2<sup>ème</sup> tranche de l'opération à Etoges.

**Adopté à l'unanimité.**

## **18-180 BUDGET ECONOMIE - 703. EXERCICE 2018. DECISION MODIFICATIVE N°1.**

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Cette décision modificative consiste en l'inscription de crédits supplémentaires portant dotations aux amortissements.

**Adopté à l'unanimité.**

## **18-181. BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 702. ADMISSION EN NON-VALEURS ET CREANCES ETEINTES.**

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil décide l'admission en non-valeur de titres datant de 2004 à 2015 pour une somme globale de 2 869,55 € ; montant qui sera mandaté à l'article 6541 et en créances éteintes, des titres datant de 2012 à 2014, pour la somme globale de 2 088,51 € ; montant qui sera mandaté à l'article 6542.

**Adopté à l'unanimité.**

## **18-182. INDEMNITES DE CONSEIL ALLOUEES AU COMPTABLE DU TRESOR.**

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil décide de demander le recours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder à M. Marc GEORGET une indemnité égale à 100 % du montant maximum autorisé par l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

**Adopté à la majorité : 56 voix POUR  
1 voix CONTRE  
9 abstentions**

#### **18-183. DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL, A DORMANS.**

Rapporteur : Didier DEPIT

Le Conseil émet un avis favorable à l'ouverture des commerces sur la Commune de Dormans, pour les dates suivantes :

- . 13 et 20 janvier 2019
- . 30 juin 2019
- . 7 juillet 2019
- . 25 août 2019
- . 1<sup>er</sup> et 8 septembre 2019
- . 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019.

**Adopté à la majorité : 64 voix POUR  
0 voix CONTRE  
2 abstentions**

#### **18-184. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS. CREATION DU SYNDICAT MARNE-SURMELIN.**

*Annule et remplace la délibération n°18-161 en date du 9 juillet 2018.*

Rapporteur : Roger MIGUEL

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) », le Conseil approuve le périmètre proposé pour la création d'un syndicat, qui regrouperait 5 intercommunalités, à savoir : la CC des Paysages de la Champagne, la CA de la Région de Château-Thierry, la CC de la Brie Champenoise, la CA d'Epernay Coteaux et Plaine de Champagne et la CU du Grand Reims. Le périmètre concerne 111 communes du bassin versant de la Marne entre la commune de Damery (51) incluse à l'amont et les communes d'Azy-sur-Marne en rive droite et Essômes-sur-Marne en rive gauche incluses en aval.

Le Conseil approuve le projet de statuts et demande la création du syndicat mixte Marne et Surlin.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **18-185. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS. SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DU PETIT MORIN AMONT.**

Rapporteur : Roger MIGUEL

Le Conseil donne un accord de principe quant à l'évolution territoriale sur le bassin versant du Petit Morin amont. Pour cela, une adhésion de l'ensemble des EPCI concernés est nécessaire ; à savoir, les collectivités suivantes : CC des Deux Morin, CC de la Brie Champenoise, CC des Paysages de la Champagne, CA Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne, CC du Sud Marnais et CC de Sézanne-Sud-Ouest Marnais.

Ainsi, ce projet concerne au total 8 EPCI (soit 51 communes), 270 km de cours d'eau et représente une superficie de 465 km<sup>2</sup>.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **18-186. DESIGNATION DE DELEGUES AU SEIN DU SIABAVES.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil prend acte qu'est proclamé délégué titulaire, M. Laurent COUVREUR et délégué suppléant, M. Michel BONNINGRE, au sein du Syndicat d'aménagement des bassins Aisne Vesle Suipe (SIABAVES).

**Adopté à l'unanimité.**

#### **18-187. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE FERMÉ D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DES DEUX MORIN (SMAGE DES DEUX MORIN).**

Rapporteur : Roger MIGUEL

Le Conseil décide d'approuver les nouveaux statuts du SMAGE des Deux Morin portant mise en conformité des noms des EPCI membres du syndicat mixte suite aux réformes territoriales du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **18-188. AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE DE CHAMPLAT-ET-BOUJACOURT. VALIDATION DU PLAN D'ACTIONS.**

Rapporteur : Roger MIGUEL

Le Conseil valide les conclusions de l'étude ainsi que les orientations définies dans le plan d'actions pour la préservation de la ressource de Champlat-et-Boujacourt et décide de poursuivre la démarche de préservation de la ressource par la mise en œuvre du plan d'actions proposé.

Il sollicite les structures d'animation, en place au niveau départemental ou régional, afin de réaliser ces missions d'animation :

- Chambre d'agriculture de la Marne,
- Fédération Régionale des Agriculteurs Biologiques,
- Organismes professionnels agricoles, souhaitant y participer pour le volet agricole,
- FREDON Champagne Ardenne pour le volet non agricole,
- CNAMS pour le volet métier et services,
- SAFER Champagne Ardenne sur le volet foncier,
- autres structures dédiées éventuelles.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **18-189. FORAGE A OEUILLY. DEMANDE DE REVISION DUP.**

Rapporteur : Roger MIGUEL

Le Conseil décide d'engager la démarche de révision de la DUP de la ressource d'Oeuilly et de faire établir le rapport hydrogéologique définissant les périmètres de protection par un hydrogéologue agréé.

Il sollicite une aide financière à hauteur de 80 % auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, pour la réalisation du rapport définissant les périmètres de protection et s'engage à rembourser sur mémoires les frais correspondants.

Il s'engage à poursuivre la procédure de DUP jusqu'à son terme.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **18-190. FORAGE PROFOND A SAINTE GEMME. DEMANDE DE DUP.**

Rapporteur : Roger MIGUEL

Le Conseil décide d'engager la démarche de lancement de la DUP pour le forage profond de la ressource de Sainte-Gemme et de faire établir le rapport hydrogéologique définissant les périmètres de protection par un hydrogéologue agréé.

Il sollicite une aide financière à hauteur de 80 % auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, pour la réalisation du rapport définissant les périmètres de protection et s'engage à rembourser sur mémoires les frais correspondants.

Il s'engage à poursuivre la procédure de DUP jusqu'à son terme.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **18-191. CREATION DU NOUVEAU FORAGE DE TRY, A DORMANS. SAISINE POUR NOMINATION D'UN HYDROGEOLOGUE.**

Rapporteur : Roger MIGUEL

Le Conseil autorise le Président à signer le courrier officiel de saisine de l'ARS demandant la nomination d'un hydrogéologue agréé pour se prononcer sur la création d'un nouveau forage dans le périmètre de protection immédiat à Dormans (Try).

**Adopté à l'unanimité.**

#### **18-192. REHABILITATION DE LA CONDUITE AEP RUE DU MOULIN, A VANDIERES. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE.**

Rapporteur : Roger MIGUEL

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la conduite AEP rue du Moulin à Vandières, le Conseil accepte d'établir un groupement de commande avec la Commune le renforcement de la conduite visant à assurer la défense incendie du lotissement « Le Clos Magonet », et approuve les termes de la convention.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **18-193. CONTRAT GLOBAL. PARTICIPATION DES COLLECTIVITES - 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2018.**

Rapporteur : Roger MIGUEL

Le Conseil autorise le Président à émettre les titres suivants aux collectivités concernées :

Collectivité	Total
CC Brie Champenoise	4 924,27 €
CA Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne	1 963,38 €
CC Sézanne - Sud-Ouest Marnais	203,97 €
CC Sud Marnais	623,06 €
SIAEP Mondement	203,97 €

**Adopté à l'unanimité.**

**18-194. REVERSEMENT D'AIDES DE L'AESN SUR DES OPERATIONS DE L'EX-CC ARDRE ET CHATILLONNAIS.  
CONVENTION DE REFACTURATION AVEC LA CU DU GRAND REIMS.**

Rapporteur : Roger MIGUEL

Dans le cadre de la réalisation d'une étude diagnostique du réseau d'eau potable et d'études d'aires d'alimentation de captage sur les communes de Champlat-et-Boujacourt, Tramery et Romigny, portées initialement par la Communauté de Communes Ardre et Châtillonnais, le Conseil accepte que la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne demeure le bénéficiaire des conventions d'aide avec l'Agence de l'Eau et qu'une convention soit établie avec la Communauté Urbaine du Grand Reims pour le reversement de la part des subventions qui lui reviennent.

**Adopté à l'unanimité.**

**18-195. RÉHABILITATION DE LA FILIÈRE DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS VINICOLES ET DE LA FILIÈRE BOUE SUR LA STATION D'ÉPURATION DE FLEURY-LA-RIVIÈRE.  
ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX.**

Rapporteur : Régis COUTANT

Dans le cadre de la réhabilitation de la filière de traitement des effluents vinicoles et de la filière boue de la station d'épuration de Fleury la Rivière, le Conseil accepte de confier le marché à l'entreprise SOGEA EST BTP pour un montant de 210 966,00 € HT, option couverture comprise.

**Adopté à l'unanimité.**

**18-196. REHABILITATION DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE SAINT MARTIN D'ABLOIS.  
LANCEMENT DE CONSULTATION POUR LES ENQUÊTES A LA PARCELLE.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Dans le cadre de la réhabilitation du système d'assainissement de St Martin d'Ablois, le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la réalisation des enquêtes à la parcelle.

**Adopté à l'unanimité.**

**18-197. TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RUE JULIEN DUCOS ET LOTISSEMENT DU BOIS DE L'ÉPÉE, A SAINT MARTIN D'ABLOIS.  
LANCEMENT DE CONSULTATION POUR MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la désignation d'un maître d'œuvre en vue de la réalisation des travaux d'assainissement rue Julien Ducos et lotissement du Bois de l'Épée à St Martin d'Ablois.

**Adopté à l'unanimité.**

**18-198. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIES ET DE RESEAUX.  
CONSTITUTION DE GROUPEMENTS DE COMMANDE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre du programme d'aménagement de voiries et de réseaux prévus sur plusieurs communes du territoire, le Conseil accepte d'établir des groupements de commande avec les communes de Boursault, Damery, Fleury-la Rivière, Reuil, Romery, ainsi que le SMAEP de Châtillon-sur-Marne pour les travaux à Reuil, et approuve les termes des conventions.

**Adopté à l'unanimité.**

**18-199. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE SECURITE DES ENTREES DE VILLAGE, A BINSON-ORQUIGNY.  
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité des entrées de village (RD 501 / RD 1 E4), le Conseil accepte d'établir un groupement de commande avec la Commune de Binson-Orquigny et le Syndicat mixte AEP de Châtillon-sur-Marne et approuve les termes de la convention.

**Adopté à l'unanimité.**

**18-200. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE SECURITE DES ENTREES DE VILLAGE, A BINSON-ORQUIGNY.  
LANCEMENT DE CONSULTATION POUR TRAVAUX.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité des entrées de village (RD 501 / RD 1 E4), le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la réalisation des travaux.

**Adopté à l'unanimité.**

**18-201. ECLAIRAGE PUBLIC. RUE DE VAUCHAT, A BEAUNAY.  
CONVENTIONS AVEC LE SIEM ET AVEC LA COMMUNE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre du projet de travaux d'éclairage public rue de Vauchat à Beaunay, le Conseil approuve les termes de la convention avec le SIEM et les termes de la convention avec la Commune.

**Adopté à l'unanimité.**

**18-202. ECLAIRAGE PUBLIC. RUE DES MOUSSIAUX, A DORMANS  
CONVENTIONS AVEC LE SIEM ET AVEC LA COMMUNE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre du projet de travaux d'éclairage public rue des Moussiaux, à Dormans, le Conseil approuve les termes de la convention avec le SIEM et les termes de la convention avec la Commune.

**Adopté à l'unanimité.**

**18-203. ECLAIRAGE PUBLIC. RUE DE LA TOUR, A VERNEUIL.  
CONVENTIONS AVEC LE SIEM ET AVEC LA COMMUNE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre du projet de travaux d'éclairage public rue de la Tour, à Verneuil, le Conseil approuve les termes de la convention avec le SIEM et les termes de la convention avec la Commune.

**Adopté à l'unanimité.**

**18-204. PROGRAMME PLURIANNUEL D'ENDUISAGES ET DE PETITS TRAVAUX D'ENROBÉS.  
LANCEMENT DE CONSULTATION.**

*Annule et remplace la délibération n°18-053 en date du 28 mars 2018.*

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre du programme pluriannuel d'enduisages et de petits travaux d'enrobés, le Conseil accepte de lancer une consultation, selon une procédure adaptée, en vue de l'attribution d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commande, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois et avec un montant maximum de 500 000 € HT par an.

**Adopté à l'unanimité.**

**18-205. LOTISSEMENT « LA FABIÈRE » A VAUCIENNES. RETROCESSION DES EQUIPEMENTS VRD A LA COMMUNAUTE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Le Conseil accepte la rétrocession des équipements de voirie et réseaux divers du lotissement « La Fabière » à Vauciennes.

**Adopté à l'unanimité.**

**18-206. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS - 2017.**

Rapporteurs : Fabrice HUBERT et Jackie BARROIS

Le Conseil adopte le rapport annuel 2017 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

**Adopté à l'unanimité.**

**18-207. PLU DE CUCHERY.**

Rapporteur : Jean-Marc GUILLEMONT

Le Conseil émet un avis favorable sur le projet de PLU tel qu'arrêté par le Conseil municipal de Cuchery en date du 4 juin 2018.

**Adopté à l'unanimité.**

**18-208. CREATION DE POSTES.**

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil décide, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, de créer des postes à temps non complet, dont le détail est repris ci-dessous :

Grade	DHS du poste à créer
Adjoint technique	22,91/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique	5,21/35 <sup>ème</sup>

**Adopté à l'unanimité.**



## 18-209. MODIFICATION DE DUREES HEBDOMADAIRES DE SERVICE.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil décide, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, de modifier les durées hebdomadaires de service de la façon suivante, pour chacun des grades indiqués ci-après :

Grade	DHS initiale	DHS modifiée
Adjoint technique	24,32/35 <sup>ème</sup>	24,57/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique	20,90/35 <sup>ème</sup>	21,54/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique	13,30/35 <sup>ème</sup>	14,09/35 <sup>ème</sup>
Adjoint d'animation	13,67/35 <sup>ème</sup>	13,94/35 <sup>ème</sup>

**Adopté à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20h45.

*Vu pour être affiché le 4 octobre 2018, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.*

A Dormans,  
Le Président, Christian BRUYEN

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'C. Bruyen'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'Communauté de Communes' at the top and 'de la Champagne' at the bottom. In the center of the seal, there is a depiction of a landscape with a windmill and a tree.

